

22.—Salaires et traitements, par industrie, et revenu supplémentaire de la main-d'œuvre, 1961-1965, et chiffres mensuels, 1965 (fin)

(En millions de dollars)

Année et mois	Com- merce	Finance, assu- rance et im- meuble	Services	Gouverne- ment (sans les militaires)	Total, salaires et traitements	Revenu supplé- mentaire de la main- d'œuvre	Revenu total de la main- d'œuvre
Moyenne annuelle							
1961.....	2,740	833	3,060	1,723	18,176	820	18,996
1962.....	2,881	889	3,363	1,828	19,390	843	20,233
1963.....	3,069	955	3,697	1,949	20,674	873	21,547
1964.....	3,358	1,046	4,137	2,065	22,507	926	23,433
1965.....	3,714	1,134	4,690	2,220	25,061	975	26,036
1965							
Janvier.....	288.0	91.1	367.2	168.8	1,913.5	78.2	1,991.7
Février.....	288.7	91.8	373.0	170.4	1,920.0	78.5	1,998.5
Mars.....	292.3	92.4	378.0	174.4	1,956.7	79.0	2,035.7
Avril.....	299.2	93.0	385.6	177.5	1,991.7	79.6	2,071.3
Mai.....	305.5	93.6	395.2	180.6	2,065.9	80.7	2,146.6
Juin.....	312.0	94.2	403.1	188.9	2,130.9	81.6	2,212.5
Juillet.....	310.3	94.8	366.7	193.9	2,118.2	81.5	2,199.7
Août.....	312.2	95.4	372.4	198.9	2,153.2	82.1	2,235.3
Septembre.....	317.4	96.0	410.6	204.8	2,223.0	83.3	2,306.3
Octobre.....	322.9	96.6	411.7	189.5	2,318.0	83.5	2,301.5
Novembre.....	330.1	97.2	412.8	186.7	2,208.8	83.5	2,292.3
Décembre.....	335.4	97.8	413.4	185.9	2,161.9	83.1	2,245.0

Section 4.—Salaires, heures et autres conditions de travail

La statistique concernant les taux de salaire par industrie et région et les heures régulières de travail hebdomadaires est dressée par le ministère fédéral du Travail qui la publie dans un rapport annuel intitulé *Taux de salaires, traitements, et heures de travail*. La statistique ici présentée se fonde sur une enquête annuelle qui embrasse environ 30,000 établissements pris dans la plupart des industries, et porte sur la dernière période normale de paie antérieure au 1^{er} octobre. Les taux de salaire moyens des travailleurs rémunérés à l'heure, et les gains moyens des travailleurs rémunérés à la pièce ou au rendement dans une profession donnée sont indiqués séparément dans le rapport, mais ils sont réunis aux fins de calcul des indices industriels présentés au tableau 23. Les marges de taux les plus courants de chaque sphère choisie sont également données. Il n'est pas tenu compte de la rémunération du temps supplémentaire.

Les indices qui figurent au tableau 23 mesurent les changements survenus dans les salaires des travailleurs non de bureau au-dessous de la catégorie de contremaître. Toutefois, ces indices ne constituent pas une base de comparaison des salaires d'une industrie avec ceux d'une autre. Les concepts et méthodes relatifs à la présentation de cette statistique sont expliqués dans le rapport annuel mentionné.